

LYCÉE MONGAZON

Circulaire de rentrée 2024/2025



Organisation de la rentrée scolaire

LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024 (pour les internes)

	Accueil des internes	
Seconde	à partir de 8h30	
1ère et Terminale	Bagagerie à partir de 10h30 jusqu'à 17h15	Temps libre le matin (retour pour l'Accueil). Déjeuner possible au self.

LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024 (pour les demi-pensionnaires et externes)

Un pot d'accueil (élèves et parents) sera proposé entre 9h et 10h sur la cour du lycée pour les élèves de Seconde.

	Rentrée Accueil Direction Assemblée Générale	Rentrée Accueil par le Professeur Principal	Déjeuner au self pour 1/2 pensionnaires	Déjeuner à l'extérieur pour les externes	Fin de la journée
2nde	10h15	11h00	Entre 12h et 14h	Entre 12h et 14h	Entre 16h et 17h15 en fonction de la distribution des livres

	Rentrée Accueil par le Professeur Principal	Rentrée Accueil Direction Assemblée Générale	Déjeuner au self pour 1/2 pensionnaires	Déjeuner à l'extérieur pour les externes	Fin de la journée
1ère	13h45	15h45	Ø	Ø	vers 16h45

	Rentrée Accueil Direction Assemblée Générale	Rentrée Accueil par le Professeur Principal	Déjeuner au self pour 1/2 pensionnaires	Déjeuner à l'extérieur pour les externes	Fin de la journée
Terminale	14h15	15h00	Ø	Ø	vers 16h45

* Pour les élèves de Seconde : la distribution des livres aura lieu dès le lundi 2 septembre. Il est donc nécessaire de se munir d'un sac adapté pour ramener les livres chez soi.

RÉUNIONS DE PARENTS PAR NIVEAU

Dans le but de vous apporter quelques informations sur la vie au Lycée d'une part, et de rencontrer l'équipe pédagogique de votre fils ou de votre fille d'autre part, vous êtes cordialement invités à des réunions par niveau organisées au cours du mois de septembre suivant le calendrier ci-après.

Vous assisterez à une assemblée générale et à une rencontre avec les professeurs de votre enfant.

ATTENTION : LES PLACES DE PARKING DANS L'ENCEINTE DE L'INSTITUTION ÉTANT LIMITÉES, NOUS VOUS CONSEILLONS DE VOUS GARER SUR LE PARKING JEAN BOUIN.

Parents des élèves de **SECONDE**

LE VENDREDI 13 SEPTEMBRE

18h30 : Assemblée Générale à l'Amphi puis
rencontre parents avec les professeurs (ou l'inverse merci de bien vérifier l'affichage en arrivant).

Parents des élèves de **PREMIERE**

LE VENDREDI 20 SEPTEMBRE

18h30 : Assemblée Générale à l'Amphi puis rencontre parents avec le professeur principal,
le professeur de français.

Parents des élèves de **TERMINALE**

LE LUNDI 23 SEPTEMBRE

18h30 : Assemblée Générale à l'Amphi puis rencontre parents avec le professeur principal,
le professeur de philosophie et les professeurs de spécialité.

Parents des élèves qui le souhaitent

LE JEUDI 10 OCTOBRE

18h30 : Assemblée Générale à l'Amphi pour présenter l'aumônerie et les sacrements au lycée.

LES DIFFÉRENTES AIDES FINANCIÈRES

Madame, Monsieur,

Il peut arriver qu'une famille ne soit pas en mesure d'assumer (même provisoirement) le coût de la scolarité d'un élève inscrit au Lycée MONGAZON.

Si vous considérez être dans cette situation, n'hésitez pas à contacter le service comptabilité pour que nous recherchions ensemble une solution. L'Organisme de Gestion de l'Institution estime, en effet, que des difficultés financières clairement avérées ne doivent pas empêcher quiconque d'inscrire son enfant au Lycée Mongazon.

En dehors des aides que peuvent constituer :

➤ **L'ALLOCATION de RENTRÉE SCOLAIRE** (voir avec la Caisse d'Allocations Familiales)

➤ **BOURSE NATIONALE DE LYCÉE : nouveauté 2024 pour tous les élèves éligibles même ceux déjà boursiers au lycée** : du 1er septembre au 17 octobre venir retirer un dossier de demande de bourse auprès du secrétariat du lycée, après avoir fait une simulation à partir du lien suivant :
<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Je me permets de vous signaler **trois autres possibilités** :

1. FONDS SOCIAL LYCÉEN*

Ces fonds, attribués par le Conseil Régional, permettent d'apporter une aide à des **FAMILLES NON-IMPOSABLES** et résidant dans la région Pays de Loire.
Cette aide concerne les frais de restauration, d'internat...

2. FONDS d'AIDE à la RESTAURATION*

Ces fonds, attribués par le Rectorat, permettent d'attribuer une aide à des familles d'élèves internes ou demi-pensionnaires.

3. AIDES EXCEPTIONNELLES *

Ce sont des aides attribuées par l'Organisme de Gestion de l'Institution MONGAZON sous forme de réductions ou d'exonérations concernant les frais de contribution ou d'internat (réponse apportée courant décembre avec modification de l'échéancier à partir de janvier).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Benjamin NORMAND
Directeur adjoint du lycée

*(un seul dossier pour les 3 aides à retirer à l'accueil dès les premiers jours de la rentrée et à retourner avant fin septembre).

QUELQUES INFORMATIONS IMPORTANTES

- Deux "**CERTIFICATS de SCOLARITE**" seront transmis par mail début septembre. *(Si vous en souhaitez d'autres exemplaires, veuillez en faire des photocopies dès réception. **Aucun duplicata ne sera fourni**).*
- Conformément à la loi Evin, **l'Usage du TABAC est interdit dans l'établissement.**
- **Journée Défense et Citoyenneté** : Tout jeune Français dès 16 ans doit **obligatoirement se faire recenser** auprès de la mairie de son domicile pour être convoqué à la Journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de cette journée, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, etc.).

Elève français de Terminale :

Il doit justifier qu'il remplit les obligations relatives au service national.

- **S'il a entre 16 et 18 ans, il doit fournir :**
 - o Une attestation de recensement (si la journée défense et citoyenneté n'est pas encore effectuée)
 - ou
 - o Un certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC), s'il y a déjà participé.
- **S'il a entre 18 et 25 ans, il doit fournir :**
 - o Un certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC), s'il y a déjà participé.
 - ou
 - o Une attestation provisoire s'il n'a pas encore participé à la JDC (ce document comporte obligatoirement une date de validité)
 - ou
 - o Une attestation individuelle d'exemption.

Un de ces justificatifs sera demandé par le Rectorat pour début décembre 2024.

CONVENTION DE STAGE

Si votre enfant souhaite faire des stages d'observation, il a la possibilité d'obtenir une convention de stage **uniquement la première semaine des vacances scolaires** (sauf aux vacances de Noël). Pour cela il doit faire une lettre de motivation à la direction en indiquant ses nom, prénom, classe, dates et lieu du stage au moins quinze jours avant. **Aucune convention de stage ne sera remise en dehors de ces périodes.**

INFORMATIONS DIVERSES

- L'inscription au **BIA** (Brevet d'Initiation Aéronautique pour le niveau Seconde) se fera à la rentrée.

✍ **Coût total annuel environ 200 € (tarif 2023-2024)**

(+ une cotisation individuelle obligatoire d'environ 27 € pour la licence des Jeunes Ailes).

En cas d'absence maladie ou demande d'autorisation de sortie

- prévenir par mail, uniquement à l'adresse ci-dessous :

viescolaire.lycee@mongazon.org

Pour les élèves internes, prévenir également le responsable d'internat.

internat@mongazon.org

MANUELS SCOLAIRES

Nous vous demandons de veiller à ce que vos enfants prennent soin de leurs manuels scolaires.

Conditions générales lors de leur restitution en fin d'année scolaire :

Notre établissement fournit les manuels scolaires et les CD financés par le Conseil Régional.

En cas de dégradation ou d'usure anormale du livre un montant de 5 € par stade de dégradation du livre vous sera facturé jusqu'à un maximum de 15 € par livre (si le livre est réutilisable).

En cas de perte ou de livre non réutilisable, un montant maximum de 25 € vous sera facturé par livre. En cas de perte de CD, celui-ci vous sera facturé au coût de 5 € par CD.

Afin que la gestion du prêt de manuels scolaires aux lycéens soit la plus rigoureuse possible nous comptons sur la collaboration et la compréhension de chacun, parents d'élèves et lycéens. Merci d'avance.

FOURNITURES SCOLAIRES

La liste des fournitures sera donnée par chaque professeur la semaine de rentrée.

UNIQUEMENT POUR LES SECONDES : recommandation exclusive d'une calculatrice graphique NumWorks au prix de 74.69 € (au lieu de 82.99 €).

Ces prix sont valables pour un achat groupé en ligne jusqu'au 27 septembre 2024. Suivre le lien :

<https://promo.numworks.fr/1qvi8xj>

Commande de calculatrice

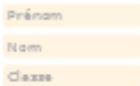
Nous avons mis en place une commande groupée de calculatrices NumWorks à un prix préférentiel. Pour en profiter, scannez le QR code ci-dessous :



<https://promo.numworks.fr/1qvi8xj>

Comment commander votre calculatrice ?

La commande groupée vous permet faire l'acquisition d'une calculatrice NumWorks à 74,99 € au lieu de 82,99 € prix public. Pour passer votre commande, rien de plus simple :

- 
1
Rendez-vous sur promo.numworks.fr/1qvi8xj
- 
2
Renseignez les informations concernant votre enfant
- 
3
Payez directement en ligne en toute sécurité
- 
4
Les calculatrices sont livrées au lycée



Connaissez-vous la calculatrice NumWorks ?

La calculatrice graphique NumWorks a été développée en collaboration avec des professeurs français pour créer un outil sur-mesure pour le lycée et parfaitement adapté aux nouveaux programmes.

Choisir NumWorks, c'est choisir d'équiper votre enfant d'une calculatrice totalement repensée qui lui donnera le goût d'explorer les mathématiques, les sciences et la programmation grâce à une utilisation plus simple, plus rapide et plus confortable.

Garantie et contact

Les calculatrices NumWorks sont garanties 2 ans et toute l'équipe NumWorks est basée en France.

Si vous rencontrez la moindre difficulté avec votre calculatrice, vous pouvez consulter la page Assistance du site de NumWorks : <https://www.numworks.com/fr/assistance/>. Vous pouvez également leur écrire directement à l'adresse contact@numworks.fr

SORTIES OBLIGATOIRES

UNIQUEMENT POUR LES ÉLÈVES DE PREMIÈRES ST2S

Coût du séjour les 9 et 10 octobre environ 150-170 € (sur 9 échéances). Ce montant sera imputé sur la facture principale.

UNIQUEMENT POUR LES ÉLÈVES DE TERMINALE ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ SVT

Séjour d'une semaine du 9 au 13 septembre dans les Alpes. Coût entre 375 et 385 € (sur 9 échéances). Ce montant sera imputé sur la facture principale.

UNIQUEMENT POUR LES ÉLÈVES DE TERMINALE ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ HGGSP

Séjour à Paris les 7 et 8 novembre. Coût environ 130-150 € (sur 9 échéances). Ce montant sera imputé sur la facture principale.

RÉSERVATION de CASIER pour L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Afin de permettre aux élèves qui le souhaitent de bénéficier d'une meilleure protection de leurs objets ou biens personnels (casques, calculatrices) nous proposons la location d'un **CASIER** pour la durée de l'année scolaire.

Le coût de la location pour l'année est de **24 €** somme qui vous sera **imputée sur la facture annuelle**.

L'affectation des casiers sera assurée par la vie scolaire sur la base des réservations qui auront été effectuées (avec une priorité aux élèves internes).

Tout élève qui aura réservé un casier devra se munir **obligatoirement** à la rentrée scolaire **d'un cadenas à clé** d'une grosseur de **40 mm**.

La responsabilité de l'établissement ne pourrait être engagée en cas d'effraction suivie de vol dans les casiers au préjudice des élèves.

XX

RÉSERVATION DE CASIER

à COMPLETER et à RETOURNER au LYCÉE MONGAZON-SECRETARIAT DU LYCÉE
(uniquement si vous ne souhaitez pas utiliser la version numérique)

dès réception et au plus tard le 19 août 2024

(rappel : ne pas joindre de règlement, la somme sera imputée sur la facture annuelle)

Monsieur, Madame :

demandent la réservation pour l'année scolaire 2024/2025 d'un casier pour :

leur fils, leur fille :

qui sera élève en classe de :

avec un statut de* : ☐ EXTERNE ☐ DEMI-PENSIONNAIRE ☐ INTERNE**

*Entourer la mention choisie.

**sous réserve d'avoir fait la demande auprès du secrétariat

Date :

Signature:

Droit à l'image 2024-2025

à COMPLETER et à RETOURNER au LYCÉE MONGAZON-SECRETARIAT DU LYCÉE
(uniquement si vous ne souhaitez pas utiliser la version numérique)

dès réception et au plus tard le 19 août 2024

Pour les élèves mineurs :

En raison du droit au respect de la personne et conformément à la loi (art.9 du code civil sur le droit à l'image et au son et art. 121-2 du code de la propriété intellectuelle)

Monsieur, Madame parents de

Nom :Prénom :

en classe de

☐ autorisent la publication de photographies de l'élève prises à l'occasion d'activités ou événements divers, films et œuvres originales réalisés dans le cadre des activités pédagogiques (ex d'utilisation : brochures, plaquettes, site internet, panneau d'exposition, diaporama...).

☐ n'autorisent pas la publication de photographies de l'élève prises à l'occasion d'activités ou événements divers, films et œuvres originales réalisés dans le cadre des activités pédagogiques (ex d'utilisation : brochures, plaquettes, site internet, panneau d'exposition, diaporama...).

Fait à

le

Signature(s) :